



ForêtGenève

Association des propriétaires forestiers

Travaux d'entretien et de sécurisation en forêt de protection du Nant de Pry

A partir du 15 janvier 2024, des travaux de gestion forestière seront réalisés dans les forêts bordant le Nant de Pry, sur le tronçon compris entre la route de Crans et la voie CFF pour une durée de 2 à 3 semaines, en fonction de la météo.

Ce secteur de forêts protectrices doit faire l'objet de soins minimaux et durables exigés par la loi forestière fédérale (art. 20, al.1 et 5 LFo).



Ces travaux, réalisés en étroite collaboration avec les autorités communales et cantonales vaudoises ont pour objectif la protection des personnes et des biens tout au long de son cours et notamment de l'infrastructure ferroviaire. Pour atteindre cet objectif, le gabarit hydraulique doit être garanti et l'érosion des berges réduite au minimum. Les actions suivantes seront menées :

- garantir le gabarit hydraulique en limitant le risque d'embâcles et en supprimant ceux existants sur le cours d'eau ;
- limiter le risque d'érosion des berges en supprimant les arbres instables menaçant de tomber dans le cours d'eau ;
- favoriser les essences forestières liées au milieu riverain et leur permettre de se développer dans des conditions optimales ;
- gérer les peuplements riverains afin d'améliorer la structure forestière et d'initier la régénération naturelle.

Le volume de bois récolté est estimé à 560 m³ et sera débordé à l'aide de l'hélicoptère jusqu'à la place de dépôt à proximité immédiate. Sa valorisation permettra de fournir du bois d'œuvre qui stockera ainsi à long terme le carbone des bois abattus et en majorité du bois énergie destiné à alimenter les chaufferies locales en énergie renouvelable.

Travaux d'abattage et de débordage

Ces travaux, réalisés dans un contexte particulièrement difficile, nécessitent l'intervention d'un hélicoptère spécialisé dans le transport de charges. Le choix de cette méthode de travail a également été orienté par la rapidité d'exécution du chantier ainsi que par le très faible impact sur le sol forestier.

Mesures de sécurité

Il est fortement recommandé aux riverains de fermer les fenêtres et les stores, de rentrer les animaux, de ranger le mobilier de jardin et de fixer les objets qui peuvent s'envoler.

Nous attirons particulièrement l'attention des propriétaires d'animaux de rente et de chevaux que ceux-ci pourraient être effrayés par le bruit de l'hélicoptère.

Toutes les mesures seront prises afin de réduire au maximum les désagréments occasionnés par ces travaux. Ils généreront toutefois une nuisance sonore pour laquelle nous vous prions de nous excuser.

Afin d'assurer la sécurité du public, le périmètre d'intervention sera signalé.

D'avance nous remercions le public de respecter l'interdiction de pénétrer dans la zone de chantier et de suivre les consignes de sécurité du personnel exploitant.



Nous restons à votre disposition
pour tout complément d'information

ForêtGenève

022 870 19 16